

Modifications aux municipalités du Québec

Août 2026

Le présent bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique. Ce système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes) ;
- une érection (fusion de deux territoires ou plus) ;
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants) ;
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire) ;
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut ;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois d'août 2026 comporte deux modifications aux municipalités ainsi que l'instauration de la nouvelle carte électorale provinciale de 2026 (CEP).

Statuts municipaux

Municipalités locales

C	Cité ¹
CT	Municipalité de canton
CU	Municipalité de cantons unis
GR	Gouvernement régional
M	Municipalité
P	Municipalité de paroisse
V	Ville
VC	Municipalité de village cri
VK	Municipalité de village naskapi
VL	Municipalité de village
VN	Municipalité de village nordique

Territoires autochtones

EI	Établissement amérindien
R	Réserve indienne
TC	Terres réservées aux Cris
TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
TK	Terres réservées aux Naskapis

Territoires non organisés

G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
NO	Territoire non organisé

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) d'août 2026 : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'Institut).

Réseau routier – mai 2026 : Adresses Québec.

Hydrographie : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

Projection cartographique : Albers conique équivalente pour le Québec.

Remarque : Les limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

1. Statut municipal historique (n'est plus utilisé pour le découpage actuel du territoire).

Modifications aux municipalités

Tableau 1

Modifications aux municipalités du Québec, août 2026

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Parisville, P (38055)	2026-08-08	8	Fortierville, M (38047)	GOQ, partie 1, n° 32 de 2026, p. 624
Fortierville, M (38047)	2026-08-08	8	Parisville, P (38055)	GOQ, partie 1, n° 32 de 2026, p. 632

Modifications aux divisions territoriales

Circonscriptions électorales provinciales (CEP)

► Changement des limites territoriales, des noms et des codes

Le règlement *Avis de l'établissement de la liste des circonscriptions électorales*, publié le 17 juin 2026 dans la Gazette officielle du Québec (n° 24A, partie 2, p. 3128A), établit la délimitation des nouvelles circonscriptions électorales provinciales (CEP) qui seront utilisées pour le scrutin de l'automne 2026.

Selon l'article 2 de la *Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs*, la nouvelle carte électorale « entre en vigueur le jour où la 43^e législature prend fin ». La date d'effet de la proclamation annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale du Québec est le 27 août 2026. Ainsi, la nouvelle carte électorale est entrée en vigueur à cette même date et sera applicable pour le scrutin de l'automne 2026.

Comme les changements de délimitation par rapport aux circonscriptions antérieures sont importants, il a été nécessaire d'établir une nouvelle codification pour les circonscriptions de 2026. La liste des 127 nouvelles circonscriptions avec les nouveaux noms et codes géographiques est présentée ci-dessous.

Pour plus de détails concernant le processus de révision de la carte électorale du Québec, consulter le site d'[Élections Québec](#).

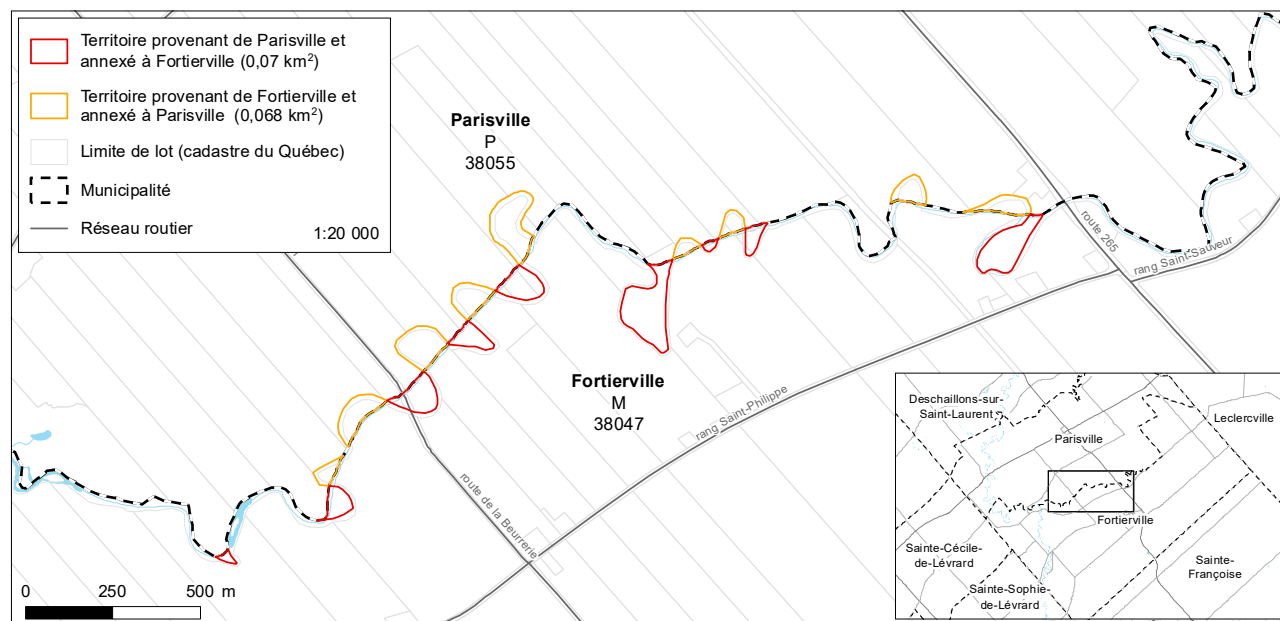
► Circonscriptions électorales provinciales, 2026 (par ordre alphabétique)

Code	Nom	Code	Nom	Code	Nom
689	Abitibi-Est	317	Hochelaga-Maisonneuve	127	Orford
681	Abitibi-Ouest	651	Hull	669	Papineau
299	Acadie	171	Huntingdon	217	Pierre-Laporte
833	Anjou-Louis-Riel	161	Iberville	341	Pointe-aux-Trembles
589	Argenteuil	811	Îles-de-la-Madeleine	657	Pontiac
147	Arthabaska-L'Érable	259	Jacques-Cartier	727	Portneuf
781	Beauce-Nord	757	Jean-Lesage	637	Prévost
777	Beauce-Sud	331	Jeanne-Mance-Viger	817	René-Lévesque
179	Beauharnois	707	Jean-Talon	617	Repentigny
797	Bellechasse	629	Joliette	241	Richelieu
591	Bellefeuille	823	Jonquière	137	Richmond
627	Berthier	729	La Peltrie	803	Rimouski
641	Bertrand	201	La Pinière	801	Rivière-du-Loup-Témiscouata- Les Basques
607	Blainville	199	La Prairie	267	Robert-Baldwin
837	Bonaventure	649	Labelle	829	Roberval
237	Borduas	827	Lac-Saint-Jean	319	Rosemont
327	Bourassa-Sauvé	339	LaFontaine	631	Rousseau
157	Brome-Missisquoi	621	L'Assomption	671	Rouyn-Noranda- Témiscamingue
337	Camille-Laurin	307	Laurier-Dorion	287	Sainte-Marie-Saint-Jacques
207	Chambly	347	Laval-des-Rapides	359	Sainte-Rose
701	Champlain	697	Laviolette-Saint-Maurice	119	Saint-François
667	Chapleau	601	Les Plaines	281	Saint-Henri-Sainte-Anne
767	Charlesbourg	791	Lévis	239	Saint-Hyacinthe
771	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	787	Lotbinière-Frontenac	167	Saint-Jean
191	Châteauguay	709	Louis-Hébert	597	Saint-Jérôme
769	Chauveau	251	Marguerite-Bourgeoys	271	Saint-Laurent
821	Chicoutimi	139	Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie	197	Sanguinet
351	Chomedey	219	Marie-Victorin	121	Sherbrooke
789	Chutes-de-la-Chaudière	257	Marquette	181	Soulanges
799	Côte-du-Sud	693	Maskinongé	221	Taillon
131	Daniel-Johnson	611	Masson	751	Taschereau
277	D'Arcy-McGee	807	Matane-Matapédia-Mitis	609	Terrebonne
581	Deux-Montagnes	301	Maurice-Richard	691	Trois-Rivières
141	Drummond-Bois-Francis	117	Mégantic	831	Ungava
819	Dubuc	313	Mercier	211	Vachon
813	Duplessis	571	Mille-Îles	749	Vanier-Les Rivières
357	Fabre	587	Mirabel	187	Vaudreuil
809	Gaspé	227	Montarville	231	Verchères
661	Gatineau	761	Montmorency	247	Verdun
311	Gouin	297	Mont-Royal-Outremont	321	Viau
159	Granby	261	Nelligan	569	Vimont-Auteuil
577	Groulx	151	Nicolet-Bécancour	291	Westmount-Saint-Louis
		279	Notre-Dame-de-Grâce		

Annexe cartographique – Modifications aux municipalités

Carte 1

Nouvelle situation de Fortierville (38047) et de Parisville (38055) à la suite des annexions partielles du 8 août 2026



Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Modifications aux municipalités du Québec. Août 2026*, [En ligne], L'Institut, 6 p. [statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-aout-2026.pdf].

Ce document a été réalisé à
l'Institut de la statistique du Québec par :
Maxime Keith

Sous la direction de :
Jimmy Baulne

Révision linguistique et édition :
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :
Institut de la statistique du Québec
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
statistique.quebec.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2026
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est
interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction